

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers /
la Belle Isnarde / le Moulin Blanc
Canebiers et environs"**

**JEUDI 14 MARS 2019 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordonateur des « comités de quartiers »,

Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,

Mmes SIRI et SERDJENIAN, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes ISNARD et GIRODENGO, conseillères municipales,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,

Major ROBINET, représentant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. ILBERT, agent des services techniques municipaux,

M. BONHOMME, représentant local de la Société PIZZORNO,

M. DURIEUX, ambassadeur du tri de la Communauté de Communes,

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4,

M. CHAMPSAUR, coprésident suppléant du quartier n°5,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée :

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 22^e session des Comités de Quartiers.

FIBRE OPTIQUE

A l'invitation de Monsieur le Maire, **M. DIGUET**, Directeur Général Adjoint de VAR TRES HAUT DEBIT, filiale d'Orange à qui le projet de réseau d'initiative publique a été confié pour 25 ans, présente le déploiement de la fibre optique sur la commune.

La méthodologie sera la suivante :

- relevé des boîtes aux lettres,
- présentation aux communes du projet,
- négociation avec les communes de l'implantation des équipements,
- négociation avec les syndicats de copropriétés,
- réalisation du schéma directeur de déploiement du réseau,
- présentation du schéma directeur aux communes,
- consultation des gestionnaires de voirie pour toutes créations d'infrastructures souterraines ou aériennes.

Une fois les prises mises en service, l'exploitation se fera avec le partenaire Orange pour la partie réseau et avec les différents opérateurs pour la partie client.

Le déploiement du réseau très haut débit sur la commune de SAINT-TROPEZ s'effectuera à partir de la fin d'année.

ENVIRONNEMENT

M. DURIEUX présente les nouveaux documents récemment édités par la Communauté de Communes, à destination des administrés :

Ils concernent :

- le service de collecte,
- les encombrants,
- les consignes de tri,
- les déchèteries.

Il informe également les participants de la création d'une application à télécharger, très interactive.

Il est rappelé que SAINT-TROPEZ ne dispose pas d'une déchèterie mais d'une plateforme des déchets verts.

M. DURIEUX annonce la prochaine mise à disposition gratuite de composteurs, le 6 avril, dans le cadre du « Green Day ». Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire pour venir ensuite retirer leurs bacs.

S.A.I.P. Système d'Alerte et d'Information des Populations

Depuis le printemps 2017, les sirènes de France sont reliées aux Préfectures et servent dorénavant aux signaux d'alerte jugés prioritaires.

Une convention a été signée entre l'Etat et la Commune afin d'officialiser ce transfert, à l'appui d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2017.

Une vérification des systèmes est programmée tous les mois et un rapport de fonctionnement doit être adressé par mail et par chaque commune aux services de l'Etat une fois l'essai effectué.

Le dernier contrôle a eu lieu le mercredi 6 mars 2019.

ENTRETIEN des RUISSEAUX

Un entretien régulier des ruisseaux est effectué par les services communaux.

En cas de situation particulière, il est demandé aux riverains de contacter le service municipal de l'Environnement qui procèdera à une intervention ponctuelle.

ROUTE de la BELLE ISNARDE

Il s'agit du renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées. Le coût du chantier s'élève à 152.000 € TTC.

AVENUE FOCH

Il s'agissait d'améliorer le cadre pluvial pour un montant de 36.000 € TTC.

AVENUE PELLETIER

Les travaux, d'un montant de 19.00 € TTC, portaient sur l'extension du réseau pluvial.

HOTEL SEZZ

Un avaloir a été créé à proximité de cet établissement pour un montant de 17.000 € TTC.

A cette occasion, il est rappelé que lors de la dernière réunion du quartier, il avait été signalé les problèmes de circulation et de sécurité rencontrés par les riverains du fait de la fermeture de l'accès à l'hôtel SEZZ pour les véhicules de livraison.

Comme convenu, un courrier a été adressé au gérant de cet établissement à ce sujet.

Ce dernier a très rapidement répondu qu'il n'était pas envisageable de laisser le portail ouvert pour des raisons de sécurité. Il s'est toutefois engagé à sensibiliser ces employés et entreprises prestataires sur le fait de laisser le libre accès aux riverains.

CHEMIN des VANADES

Le chemin a été mis en sécurité pour un coût de 22.000 € TTC.

ROUTE de SAINTE-ANNE

Dans le courant du deuxième semestre 2019, le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sera réalisé pour un montant de 134.000 € TTC.

La portion de voie concernée se situera entre le boulevard des Antiboul et la chapelle Saint-Joseph.

MONTEE des MEUNIERES

Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, y compris les branchements d'eaux usées, par chemisage seront réalisés pour un coût de 106.000 € TTC.

M. GIRAUD reconnaît que la voirie de ce quartier est particulièrement endommagée et nécessiterait un véritable nouveau revêtement.

ROUTE des SALINS

Il est prévu la réfection des enrobés, du chemin des Vendanges au carrefour de la Croix Mallet. L'estimation des travaux s'élève à 200.000 € TTC.

ETUDES en COURS

Plusieurs chantiers sont en programmation :

- la réhabilitation de la chapelle Sainte-Anne,
- la réhabilitation du clocher de l'église,
- la construction d'un nouveau dojo et de deux salles de squash.

Le busage d'une partie du chemin de Valfère est également à l'étude. Cet aménagement permettrait de sécuriser une partie de la voie.

En attendant la décision finale, il est proposé d'installer un miroir de sécurité et de tailler la végétation masquant la visibilité, tout autour du chêne, en bord de route.

CAMPAGNE « ICI COMMENCE LA MER »

Afin de sensibiliser les fumeurs, il a été décidé d'apposer sur le sol, à différents endroits de la Ville, sur les quais et à proximité des avaloirs, des plaques sur lesquelles figurera le slogan « Ici commence la mer ».

De plus, une cinquantaine de cendriers sera installée, essentiellement sur l'ensemble des quais du Port, rues Allard et Clémenceau et aux abords du boulevard Vasserot.

Parallèlement, une sensibilisation sera faite auprès des employés des commerces afin que ces derniers ne jettent plus leurs mégots dans les avaloirs.

Enfin, des filtres seront installés au niveau des deux exutoires afin de retenir le maximum de détritrus.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

ENVIRONNEMENT

PAV des Salins :

Ce point de dépôt se trouve, chaque été, dans un état lamentable. Des dispositions doivent être prises. L'installation d'une caméra est une nouvelle fois demandée.

M. GIRAUD rappelle que ce site est géré par la Communauté de Commune.

M. DURIEUX, ainsi que ses services, sont informés du problème. Le site fait l'objet de nombreux dépôts sauvages. Les contrevenants sont susceptibles d'être verbalisés.

Monsieur le Maire rappelle qu'une caméra a été installée sur le site. Elle a été vandalisée dans les 24 heures qui ont suivi sa mise en place.

La période estivale est propice aux nombreux débordements car le secteur fait l'objet de locations à la semaine ou même pour seulement quelques jours. Dès l'installation de la fibre optique, un équipement de surveillance du site sera prévu.

M. GIRAUD regrette que la Communauté de Communes ne soit pas plus vigilante sur une commune comme SAINT-TROPEZ. Il est vrai que depuis la délégation de compétence à cette dernière, il y a moins de réactivité.

M. DURIEUX informe les administrés qu'une enquête est en cours afin de mettre en place le « porte à porte ». Ce service permettra de limiter les gestes d'incivisme.

Secteur de Sainte-Anne :

Les riverains du quartier regrettent le manque de PAV, alors que le secteur est habité à l'année.

M. DURIEUX fera remonter la demande.

PASSAGE PIETONS SECTEUR CHAPELLE du COUVENT

Les administrés ont pu constater que le passage piéton, matérialisé au droit de la chapelle du Couvent, était particulièrement dangereux.

En effet, les automobilistes en provenance de l'avenue Pelletier et souhaitant se rendre vers la place des Lices, marquent un arrêt afin d'éviter les véhicules venant de Sainte-Anne. Lors de leur démarrage, ils se trouvent immédiatement sur ce passage et donc sur les usagers.

Il est demandé une réflexion à ce sujet.

M. GIRAUD a pu identifier le problème et demande qu'une réunion se tiennent sur place pour envisager une solution rapide.

POTEAU MENACANT ROUTE de SAINTE-ANNE

Un poteau menace de chuter sur la voie de circulation.

Mme SIRI a signalé le problème aux services techniques municipaux. Il s'agit d'un poteau France TELECOM. Une demande d'intervention rapide a été faite auprès de ce prestataire.

VITESSE REGLEMENTEE ROUTE des SALINS et AVENUE FOCH

Les usagers ont constaté la présence de panneaux limitant la vitesse entre 30 et 50 km/h, sur la portion de voie comprise entre le chemin des Vendanges et la route des Salins. Il est demandé d'uniformiser les dispositions réglementaires.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un problème majeur car la quasi totalité des automobiliste roule à 50 km/h, sauf devant le collège. Il est toutefois obligatoire de maintenir le dispositif à 30 km/h car, en cas d'accident, la responsabilité du conducteur sera engagée. Il est toutefois vrai qu'il est très difficile de rouler à 30 km/h sur l'intégralité du parcours.

Plus bas, au niveau du n°65 de l'avenue Foch, il est constaté la présence d'un panneau limitant la vitesse à 50 km/h en descendant et à 30 km/h en montant.

BORNES INCENDIE

Des précisions sont demandées concernant l'entretien de ces équipements sécuritaires.

La Ville entretient tous les poteaux et bornes installés sur la voirie communale. En revanche, tous ceux qui se trouvent sur les propriétés privées sont à la charge des particuliers.

La vérification de ces équipements doit se faire en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de DRAGUIGNAN ou avec une société spécialisée agréée.

*Devant les interrogations multiples sur ce sujet, **M. RUIZ** propose qu'une réunion soit programmée.*

SENTIER du LITTORAL

Passerelle en bois

La passerelle en bois se trouvant entre la Paressouse et l'école de voile est fortement dégradée. Une intervention s'impose.

M. GIRAUD rappelle que chaque année, le « chemin des Douaniers » fait l'objet d'un entretien.

M. BEY confirme que la passerelle en question a été endommagée par les intempéries de l'hiver. Les travaux récemment réalisés sont garantis. Une remise en état sera réalisée ou un nouvel équipement posé.

Incivisme

Notamment durant l'été, beaucoup de promeneurs arpentent le sentier avec leurs chiens, non tenus en laisse et laissent leurs déjections à même le sol. De plus, des véhicules stationnent sur le chemin privé, au détriment des riverains.

Il est demandé la mise en place de panneaux obligeant les usagers à tenir les chiens en laisse et de distributeurs de sacs à déjections canines.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un problème et souhaite que ces équipements soient mis en place.

Quant au stationnement gênant, **M. RUIZ** pense que la meilleure solution serait l'installation d'un obstacle physique.

ROUTE de CAPON

Un chêne, se trouvant dans un virage et actuellement signalé en rouge, gêne considérablement le croisement des véhicules et la visibilité.

Une visite sur place doit être programmée pour évaluer la situation et les dispositions à prendre.

CHEMIN des MAS de CAPON

La voirie de ce chemin est particulièrement endommagée. Des informations sont demandées concernant son éventuelle réfection.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants qu'il n'est pas prévu de réfection totale de la voie, seules des opérations ponctuelles peuvent être réalisées.

VEGETATION DEBORDANTE ROUTE de SAINTE-ANNE

Il est une nouvelle fois signalé la végétation débordant sur la voie de circulation au niveau du carrefour entre la route de Sainte-Anne et le Vieux chemin de Sainte-Anne.

Le propriétaire concerné n'entretient pas la bande de végétation se trouvant en bordure de route. De ce fait, les véhicules doivent se déporter et les panneaux de signalisation sont masqués.

Un courrier sera adressé au propriétaire afin de le mettre en demeure d'entretenir régulièrement sa végétation.

CHEMIN de VALFERE

Les riverains signalent une nouvelle fois les nombreux travaux réalisés dans le secteur, engendrant la circulation quotidienne de gros engins qui endommagent la chaussée. Des précisions sont demandées concernant la responsabilité de la remise en état de la voie. De plus, des panneaux limitant la circulation aux véhicules de moins de 6 tonnes sont en place. Or, des camions de 30 tonnes empruntent quotidiennement la route.

M. RUIZ précise que normalement, un constat devrait être fait avant les ouvertures des chantiers et à l'occasion de leurs clôtures.

Toutefois, compte-tenu que beaucoup d'entreprises travaillent en même temps dans le quartier, il est difficile d'identifier les responsabilités.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un véritable problème. Il est toutefois impossible d'empêcher la réalisation des travaux. De plus, lorsque des dérogations sont demandées afin d'autoriser la circulation des gros véhicules, elles sont systématiquement accordées.

M. GIRAUD informe les riverains qu'un entretien de la voirie est assuré mais pas sa réfection totale.

MOBILHOMES

Ce type d'équipement est interdit sur le territoire communal. Toutefois, ceux installés à proximité du stade des Salins et vers le restaurant des Salins sont dans un très mauvais état.

M. RUIZ confirme que ces équipements seront amenés à rester en place tant que les Tropéziens souhaiteront maintenir la sécurité à SAINT-TROPEZ puisqu'ils accueillent les renforts de police et le gardien du stade, ainsi que les animateurs.

Toutes les années, quelques mobil homes sont remplacés en fonction des opportunités qui se présentent. Si leur esthétique peut être discutée, leur utilité est prouvée.

ECOLE de VOILE

Des remerciements sont adressés aux élus pour l'ensemble des aménagements réalisés au sein du site, au profit principal des enfants.

CHEMIN de l'ESTAGNET

La chaussée est très endommagée.

Des interventions ponctuelles seront réalisées.

CHEMIN de CAPON

Au niveau de la villa « Petit Ourse », actuellement en chantier, de nombreux véhicules d'entreprises stationnent sur la voie de circulation, gênant ainsi considérablement le passage des riverains et mettant en péril la sécurité.

La Police Municipale se rendra sur place pour sensibiliser les contrevenants et les mettre en demeure de stationner leurs engins dans la propriété concernée.

* * *

La séance est levée à 19 heures 40.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,


Georges GIRAUD